

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 13 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 DAC 391 Subvention (2.038.805 euros) à l'association Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme (3e) dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs conclue en 2019.

Mme Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs en date du 4 juin 2019 relative au versement de subventions à l'association Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme ;

Vu les délibérations 2020 DAC 669 et 2020 DAC 671 adoptées au Conseil de Paris des 15, 16, et 17 décembre 2020 accordant un acompte de la subvention 2021 et une subvention complémentaire ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme ;

Vu l'avis du Conseil de Paris Centre en date du 22 juin 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Carine ROLLAND, au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 4 juin 2019, la subvention de fonctionnement, au titre de 2021, attribuée à l'association Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme, Hôtel de Saint-Aignan, 71, rue du Temple 75003 Paris est fixée à 2.038.805 euros soit un complément de 905.238 euros après déduction de l'acompte et de la subvention complémentaire déjà versés. (16209 /2021_02873).

Article 2 : La dépense correspondante, soit 905.238 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2021 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO